

43

INNOVATION OUVERTE ET COLLABORATIVE

Impacts de la solution sur les enjeux de la filière bois	Valorisation des ss/ co-produits	Recyclabilité (reverse logistic, écocirculaire,...)	Dimension sociétale	Attractivité des entreprises de la filière	Nouveaux modèles d'organisation (performance, lean, ...)	Maintenance et TPM	Management des flux et de la SC	Anticiper et coller au marché	Réduction empreinte environnementale	Innovation et nouveaux systèmes de R&D
				FAIBLE	MODÉRÉ				IMPORTANT	FAIBLE

MATURITÉ DE LA FILIÈRE PALETTE BOIS VIS-À-VIS DE LA SOLUTION > **FAIBLE**

INNOVATION OUVERTE ET COLLABORATIVE

DÉFINITION

L'innovation collaborative consiste, pour une entreprise souhaitant élargir son champ de développement, à s'associer avec d'autres organisations partenaires (entreprises, organismes de recherche, centres techniques, Instituts Carnot...) pour faire émerger, décider et/ou réaliser un ou plusieurs projets d'innovation de façon conjointe.

On parle d'innovation ouverte (open innovation) quand une organisation :

- va chercher à l'extérieur des idées et des expertises pour accroître ses propres expertises ;
- propose ses propres expertises et brevets.

APPORTS

Sur le plan économique

• Pour l'innovation collaborative :

Pour des entreprises dont les offres sont complémentaires, l'intérêt est de s'associer pour renforcer la position et de gagner des parts sur un marché. Pour une PME, s'associer avec son client dans un projet d'innovation constitue une force commerciale indéniable, en lui apportant un avantage concurrentiel qui doit lui permettre d'être en position favorable pour vendre le produit ou service issu de cette collaboration sur le marché. L'entreprise bénéficie d'une réduction du time to market ainsi qu'une réduction des risques en les mutualisant.

• Pour l'innovation ouverte :

L'innovation ouverte peut être une réponse adaptée à l'heure où les budgets dédiés à l'innovation se réduisent. Elle permet de multiplier les idées. Cependant un investissement est nécessaire pour gérer l'open innovation et pour l'exploitation d'une innovation propriété d'une autre entreprise (licences, royalties...).

Sur le plan technologique

Pour les PME, le partenariat permet d'accéder à des compétences ou moyens technologiques qu'elles ne possèdent pas, en France et/ou au-delà des frontières.

LIENS UTILES

https://www.openscience.fr/IMG/pdf/iste_techinn21v6n1_2.pdf

<https://www.leslivresblancs.fr/dossier/open-innovation-la-rd-collaborative>

POINTS ESSENTIELS

- **Pour l'innovation collaborative** : pouvoir accéder à une technologie nouvelle et porteuse pour l'application visée.
- **Pour l'innovation ouverte** : la nature du besoin technique mis en ligne et sa formulation sont primordiales. Elles doivent être choisies avec beaucoup d'attention. Ainsi, un besoin complexe peut être décomposé en plusieurs thématiques, qui seront mises en ligne pour les rendre plus anonymes et limiter la fuite d'idée.

QUESTIONS À SE POSER

- L'entreprise a-t-elle identifié les ressources à mobiliser pour les futurs projets d'innovation qu'elle veut conduire ?
- Quels sont les projets d'innovation que l'entreprise a intérêt à conduire seule et ceux qu'elle a intérêt à conduire en partenariat ?
- L'entreprise, ses dirigeants et salariés, sont-ils suffisamment impliqués dans les réseaux et les écosystèmes d'innovation pour être capables de distinguer les opportunités de partenariat intéressantes ?
- Le consortium est-il équilibré et le nombre de partenaires pas trop conséquents pour aboutir à des résultats valorisables ?

Bien définir le partage de la propriété intellectuelle et ses modalités d'exploitation avant de collaborer.

Et la filière palettes en bois ?

Il existe plusieurs centres techniques / organismes de recherche spécifiques au matériau bois et à son utilisation auxquels la filière Palette peut faire appel :

- CRIT Bois + laboratoires du Campus Bois d'Epinal (LERMAB, IJL et CRAN)
- FCBA
- Interfaces CLUNY, ESB...

Ces structures disposent généralement d'un réseau d'experts aux compétences complémentaires aux leurs via des consultants indépendants (CPC – Integral Vision)



Léa Charron
Responsable pôle professionnel palettes
Tél. : 01 55 91 05 15
lea.charron@fnbois.com
6, rue François 1^{er}, 750008 Paris
www.fnbois.com

Avec le soutien de



Crittbois
expertise, innovations et solutions

Jeanne Bouchou
Chargée d'affaires
Tél. : 06 77 57 82 54
jeanne.bouchou@crittbois.com
27 Rue Philippe Seguin - Bâtiment 4
BP 91067 88051 ÉPINAL CEDEX 9